

Cession d'un bien par l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

VALIDATION PAR LA VILLE DE COGNAC DU PRIX DE CESSION

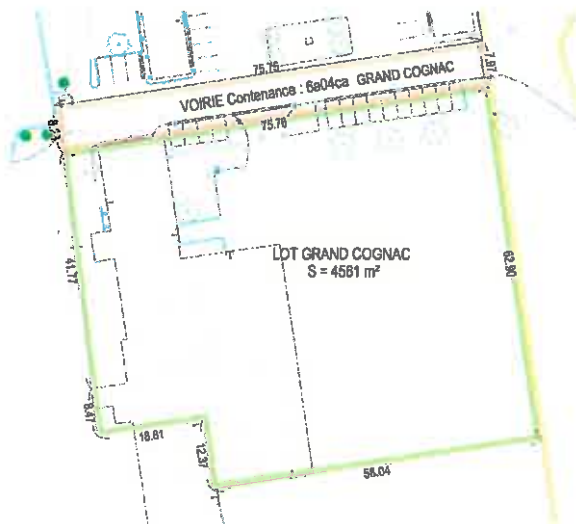
(À retourner par courrier électronique : contact@epfna.fr ou par courrier postal :
EPF de Nouvelle Aquitaine, 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432, 86011 Poitiers cedex)

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, l'EPF a acquis le site de l'ancien Hôpital sur cinq parcelles (parcelles BH n°116, 223, 225, 227 et 338) pour 6ha 40a 72ca, le 2 décembre 2015, ainsi que le terrain dit des « verriers » (parcelles BV n°28, 29, 30, 31, 32, 33) pour 6ha 51a 92ca, le 28 mars 2017.

1) Désignation des biens cédés par l'EPF

Extension du siège de la CA du Grand Cognac

La présente cession est réalisée, au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac, sur la parcelle BH n°356p. Il s'agit d'un terrain bâti (une partie de l'ancien hôpital), de 5 165m².



2) Désignation de l'acquéreur

CA du Grand Cognac

3) Détail du prix de cession

Pour une emprise parcellaire de 5 165 m² :

Prix de cession HT	610 000,00 € HT
Prix de cession TTC	610 000,00 € TTC

4) Coordonnées du Notaire rédacteur de l'acte

Maître DAMBIER COUPILLAUD – 15 rue de Beaulieu – BP 80237 – 16007 ANGOULEME Cedex.

À Cognac, le 12 FEV. 2020

Signature et Cachet
de la Collectivité

Le Maire



Michel GOURINCHAS